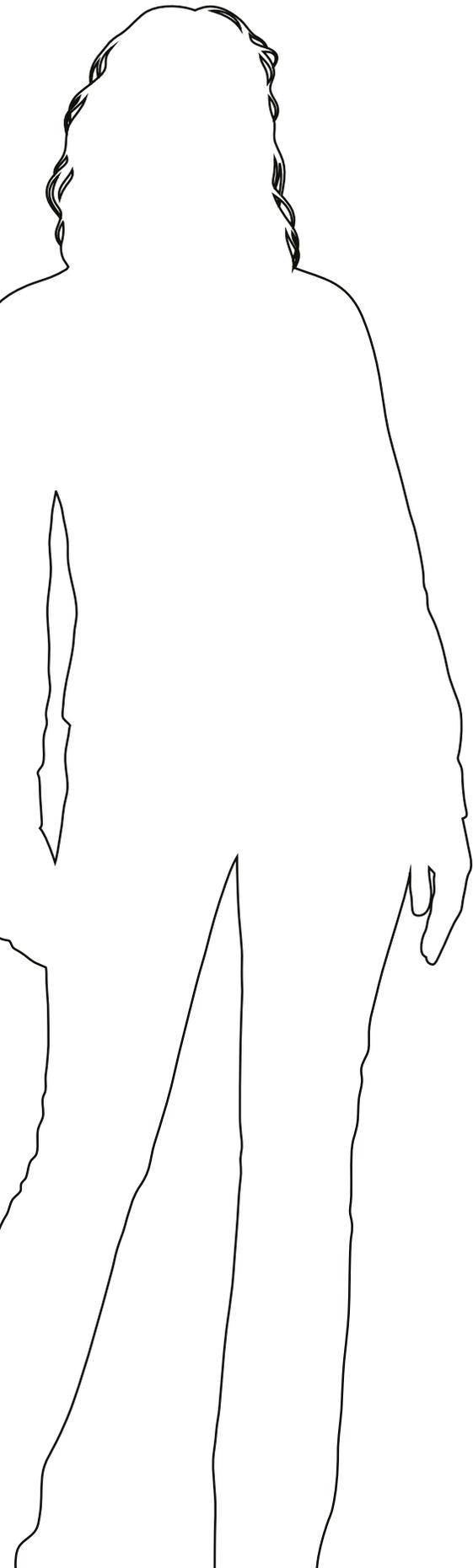




SALON de
L'EMPLOI
Trois-Rivières • Bécancour



Guide de

L'EXPOSANT

**CHERCHE
DISCUTE
TROUVE**

Informations générales.

Le Salon de l'emploi se tiendra le **mercredi 28 février 2024** à la Bâtisse industrielle de Trois-Rivières, situé au 1750, avenue Gilles-Villeneuve, Trois-Rivières.

Nous comptons sur chaque exposant pour assurer une présence à son kiosque de 11 h à 19 h, soit pour toute la durée de l'événement.



Montage des kiosques.

Le montage de votre kiosque devra se faire le **mardi 27 février entre 15 h et 17 h**.

Tout le matériel dont vous aurez besoin pour monter votre kiosque devra être prêt pour installation à votre arrivée à la Bâtisse industrielle.

Sur place, il ne sera pas permis de percer ni de peindre le sol ou les murs. Si vous devez manipuler des matériaux tels que des briques ou du béton, vous serez responsable de vous assurer de ne pas endommager les lieux.

L'utilisation du débarcadère pour entrer votre matériel sera uniquement possible le **mardi 27 février**. Il ne sera plus accessible le jour du Salon de l'emploi.

Stationnement.

Le stationnement est gratuit pour tous à la Bâtisse industrielle. Veuillez noter qu'il n'y aura toutefois pas d'emplacements réservés pour les exposants.

Démontage des kiosques.

Le démontage des kiosques devra se faire le mercredi 28 février entre 19 h et 21 h. Aucun démontage ne sera permis avant 19 h (les exposants qui démonteront leur kiosque avant 19 h pourraient se voir refuser leur inscription l'an prochain). Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre kiosque soit complètement libre à 21 h. Le matériel non réclamé vous sera retourné à vos frais, à moins d'une entente préalable.

Afin de minimiser les risques de vol, nous vous recommandons de retirer de l'édifice tout appareil ou marchandise se transportant manuellement, et ce, immédiatement après la fermeture du Salon.

Affichage.

Les bannières et enseignes rigides devront être installées à l'intérieur des kiosques et ne devront pas dépasser la hauteur des murs, soit 8 pieds. La pose d'enseignes suspendues ou d'éléments de décor gonflables exigera une autorisation préalable. Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, l'usage de coroplasts est **interdit**.

Kiosques.

Chaque exposant se verra attribuer :

- Un espace de 10 pieds (largeur) par 8 pieds (profondeur).
- Une table haute drapée (6 pieds de large)
- 2 tabourets
- 1 corbeille

Chaque emplacement sera habillé de rideaux de huit (8) pieds de haut au fond et de trois (3) pieds de hauteur sur les côtés. Aucune punaise, broche, agrafe ou autre objet servant à accrocher des affiches ne pourra être utilisé. Vous serez responsable des bris occasionnés par la pose d'autres matériaux pouvant altérer les rideaux.

Si vous souhaitez utiliser une structure ou des éléments visuels, vous pourrez le faire dans la mesure où ils n'excèdent pas la superficie allouée. Également, l'utilisation de panneaux de plus de 8 pieds de haut devra être autorisée par les organisateurs du Salon.

Prise électrique – accès internet sans fil

Chaque kiosque sera équipé d'une prise électrique et aura accès à Internet sans fil public.

Besoins supplémentaires.

Pour tout besoin supplémentaire (comptoirs, tabourets, présentoirs, plantes, etc), veuillez contacter les organisateurs du Salon qui vous feront parvenir la liste complète des articles que vous pouvez louer auprès du fournisseur officiel en services d'exposition.

Nous comptons sur votre collaboration afin de vous assurer que votre kiosque n'obstrue pas les espaces suivants :

- Cabinets, chambres d'alarme d'incendie, déclencheurs d'alarme
- Panneaux de signalisation
- Locaux d'entretien ménager
- Escaliers, portes d'accès – sorties
- Panneaux publicitaires
- Grille de ventilation

Nuisances.

Vous devez obtenir l'autorisation des organisateurs du Salon si vous souhaitez utiliser un système de son ou tout appareil pouvant produire des bruits, de la vapeur, de la fumée, du gaz et des odeurs. La distribution de popcorn est aussi interdite à la Bâtisse industrielle. Nous comptons sur votre collaboration afin que l'événement se déroule dans le respect de chaque exposant.

Assurances.

Ni les organisateurs du Salon ni le propriétaire de l'édifice ne pourront être tenus responsables des blessures ou des dommages causés (avant, pendant ou après l'événement) aux produits, aux kiosques, à l'outillage ou à la décoration, soit par le feu, les accidents, le vol ou toute autre chose. Lors de son séjour dans l'édifice ou ses dépendances, l'exposant devra assurer à ses frais contre tout risque son matériel et son kiosque, en plus d'avoir une assurance responsabilité pour son personnel.

Interac.

Il n'y aura pas de service Interac sur les lieux de l'évènement. Nous vous invitons donc à planifier vos besoins en conséquence.

Restauration.

Chaque exposant aura droit à deux billets pour un repas sur l'heure du dîner ou du souper.

Si un billet supplémentaire est nécessaire, l'entreprise peut l'ajouter via son compte Exposant sur le site Internet du Salon avant le 14 février 2024.

Pour l'utilisation de votre compte Exposant, vous pouvez vous référer au document **Page Employeur - Information utile**

Collations.

Du café et des collations seront distribués aux exposants. Les organisateurs du Salon demandent à tous les exposants d'avoir avec eux une bouteille d'eau réutilisable ainsi qu'une tasse à café réutilisable.

Des points de remplissage seront aménagés.

Cocktail d'ouverture.

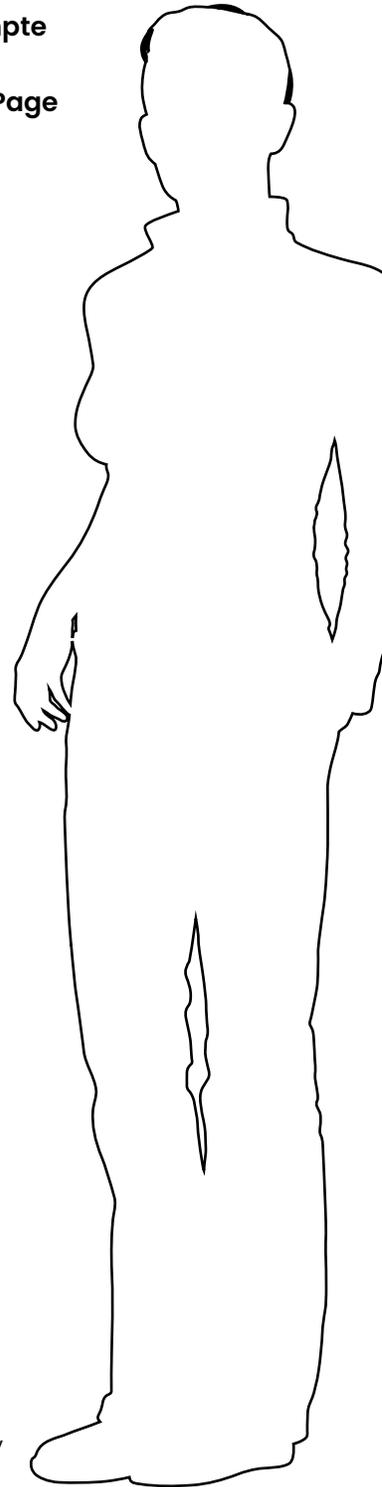
Nouveauté cette année, les exposants seront invités à assister au cocktail d'ouverture se tenant le **27 février dès 17h à la Bâtisse industrielle**. Ce sera l'occasion d'échanger avec les différentes entreprises prenant part à l'événement du lendemain.

Sécurité.

Les organisateurs du Salon assureront le service de sécurité durant toute la journée de l'événement et durant les périodes de montage et démontage de vos kiosques. Vous devrez toutefois prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger vos biens contre les bris ou les vols, entre autres.

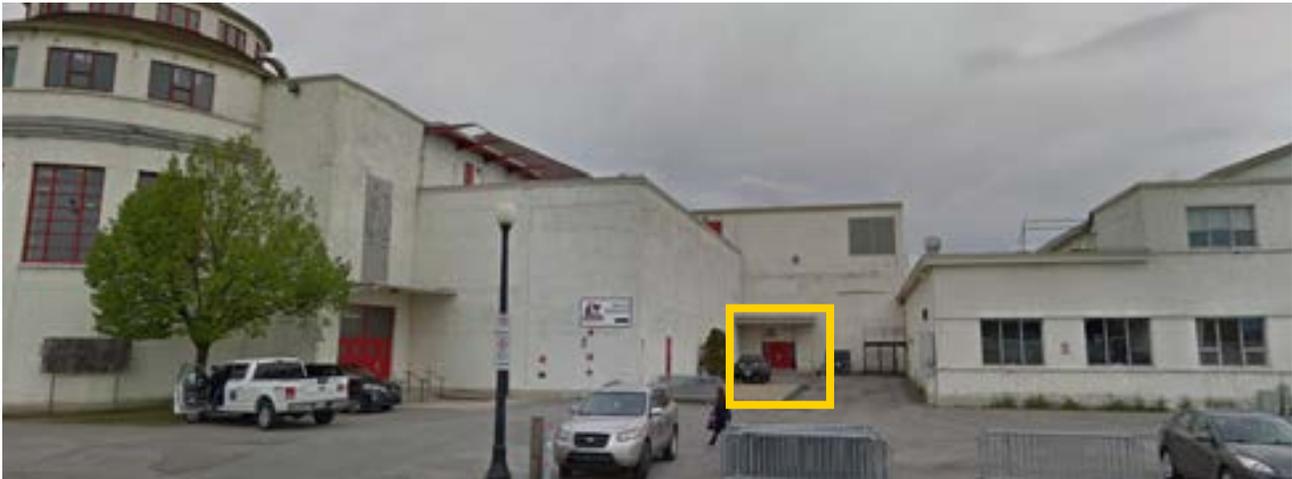
Accès au site.

Les organisateurs du Salon se réservent le droit de refuser l'accès à tout visiteur, exposant ou employé qui sera jugé indésirable, ivre ou qui, d'une façon quelconque, fera entrave au bon déroulement de l'événement.



Entrée des exposants.

Les exposants sont priés d'utiliser la porte no 14 pour leur installation et l'entrée de leur matériel.



Annulation.

Advenant une impossibilité de tenir l'événement dû au contexte sanitaire ou toute autre situation hors du contrôle du comité organisateur, l'exposant sera remboursé.

Toute autre annulation de la part de l'exposant est susceptible d'engendrer des frais, à moins d'une entente spécifique avec le comité organisateur. Advenant une annulation de l'exposant trente (30) jours ou plus avant l'événement, aucuns frais seront facturés. Une annulation d'un exposant entre quinze (15) jours et trente (30) jours de l'événement, des frais de 50 % du coût de réservation seront facturés. Toute annulation à moins de quinze (15) jours entrainera des frais d'annulation d'un montant équivalant à 100 % de la valeur totale de la facture.

Règlement municipal.

Le règlement municipal de la Ville de Trois-Rivières contient plusieurs prescriptions pour l'utilisation des matériaux décoratifs dans ses bâtiments.



En voici les principales.

- Les matériaux utilisés pour le montage des kiosques doivent avoir le même indice de propagation de la flamme que celui utilisé pour le revêtement extérieur de finition des murs de l'endroit où sont placés les kiosques. L'indice de propagation de la flamme de revêtement intérieur de finition des murs et des bâtiments concernés doit être d'au plus cent cinquante (150).
- Les tentures, rideaux et matériaux décoratifs y compris les textiles et les voiles doivent être conformes à la norme CNA – ULC. S109.M (Essai de comportement au feu des tissus et pellicules inflammables).
- Les décorations constituées d'arbres résineux (sapin, pin, épinette) vivants non coupés sont acceptées à condition que lesdits arbres soient maintenus dans leur état naturel avec leurs racines dans un sol humide permettant leur croissance et la circulation normale de la sève. Toute autre utilisation est interdite.
- Les dispositifs à flamme nue doivent être solidement montés sur des supports incombustibles. La flamme doit être protégée par un globe et ne doit pas excéder le rebord de ce globe de manière à ne pas entrer en contact avec des matériaux combustibles.
- Quelques matériaux comme certains types de préfini ou fibres – tissus non ignifuges comme le foin, la paille, le papier, etc. ne peuvent être utilisés comme matériaux décoratifs.
- Une attestation certifiant que les matériaux utilisés sont conformes au règlement municipal pourra être demandée au propriétaire du bâtiment, aux organisateurs et aux exposants.
- Aucun ballon à l'hélium ne sera toléré.

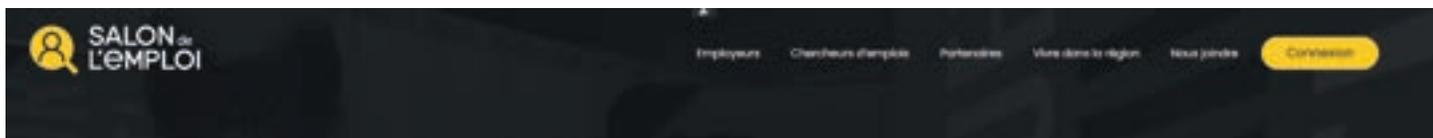
Ne pas se conformer à la réglementation municipale concernant la prévention des incendies peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

Procédure pour la mise en ligne de la page Employeur

La création de votre page Entreprise et la mise en ligne de vos offres d'emplois seront les prochaines étapes en vue de votre préparation au Salon. Ces étapes seront accessibles uniquement lorsque le paiement aura été complété.

Étape 1 - Rendez-vous à l'adresse www.salon-emploi.ca

Étape 2 - Cliquez sur le bouton jaune «Connexion» en haut à droite



Étape 3 - Entrez l'identifiant transmis par courriel ainsi que le mot de passe



Étape 4 - Vous arriverez sur une page intitulée Gestion exposant. C'est à partir de cette page que vous pourrez entrer les informations de votre kiosque et gérer et ajouter des offres d'emploi.



Gestion exposant

Vous devrez compléter les informations suivantes.

- Titre : Le nom de votre compagnie
- Description : une courte description
- Logo : Votre logo (Dimension 240px / 240px)
- Image de couverture : Une image (Dimension 1440px / 410px)
- Adresse postale : Votre adresse
- Région : Centre du Québec, Mauricie ou autre.
- Avantages : Sélectionnez tous les éléments qui correspondent
- Avantages personnalisés : Vous pouvez ajouter 3 avantages personnalisés.
- Galerie de média : Ajouter des images ou des vidéos. Les vidéos doivent être sur Youtube ou Vimeo.

The screenshot shows the 'Gestion exposant' (Exhibitor Management) form on the SALON de L'EMPLOI website. The page header includes the logo and navigation links: Employeurs, Chercheurs d'emploi, Partenaires, Une offre de région, Nous joindre, and Connexion. The user is identified as 'Bonjour Jeremy Daoust'. The form is titled 'Gestion exposant' and contains the following fields:

- Titre ***: A text input field containing 'Stéris'.
- Description**: A text area containing 'Stéris est une agence web qui offre des services de développement numérique.' with 'View' and 'Edit' buttons.

On the left sidebar, there are links for 'Gérer mon compte', 'Gérer mes offres d'emploi', and 'Ajouter une offre d'emploi'.

Aperçu pour le candidat



ACCUEIL • SERVICES • VIE EN

Stéréo

Stéréo est une agence web qui offre des services de développement numérique.



340 Rue des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 3G8

[Google Maps](#)

Prenez rendez-vous!



Avantages

- Activités sociales
- Assurance. Programme de formation et de développement
- Conciliation travail et vie personnelle
- Horaire d'été. Possibilité de télétravail
- Salle de jeux et/ou de détente
- Congés payés. Côté gratuit

Offres d'emplois

Dev front end

[Voir l'offre](#)

Galerie



Gestion des offres d'emploi

Vous pourrez intégrer chacune de vos offres d'emploi afin de leur attribuer un maximum de visibilité. Celles-ci pourront être facilement trouvées par le biais du module de recherche.

Pour compléter chaque offre d'emploi, vous devez compléter les informations suivantes :

- Titre : Le titre de l'offre
- Description : Une courte description de l'offre
- Secteur : Choix unique
- Type d'emploi : Choix unique
- Statut : Choix unique
- Horaire : Choix unique
- Fichier de l'offre : Fichier PDF recommandé.
- Exigences : Cliquez sur le bouton "Ajouter un élément" et ajouter vos exigences
- Supprimer l'offre d'emploi : Cette action est irréversible.



Aperçu pour le candidat

